



Métropole

Train de vie de votre ville :

L'association Contribuables associés a épinglé ou honoré les communes pour leur gestion. Si parfois, ça tombe juste, le seul critère utilisé pour évaluer les maires n'est pas pertinent

Votre maire est-il dépensier ou économe ? Bon ou mauvais gestionnaire ? C'est ce qu'ont voulu démontrer les Contribuables associés qui viennent de dévoiler leur « Argus des communes 2020 », établi sur des chiffres de 2019. Pour évaluer tous les maires de France, l'association a pris en compte pour seul critère leurs dépenses de fonctionnement. Un principe simple, trop simple pour être véritablement significatif. Pour les Contribuables associés, plus cette somme en euros par habitant est élevée par rapport à celle de la médiane des villes de même taille, plus la note assénée est basse.

Note peu pertinente ?

Sur le territoire de la Métropole Nice-Côte d'Azur, ces notes vont de 2/20 pour plusieurs communes à 18 pour une seule : Cagnes-sur-Mer. Et si parfois, cela peut refléter la « gestion » municipale, cette seule dépense publique utilisée pour l'évaluation, sans tenir compte, par exemple, de la destination de ses dépenses est inadéquante pour décréter une commune « mal » ou « bien » gérée.

La commune peut disposer d'une offre de services publics de qualité pour justifier ce montant. Cela peut aussi, bien sûr, être du gaspillage et une mauvaise utilisation de l'argent public.

Une note peu pertinente ? L'association (*lire ci-dessous*) ne le nie pas. Et explique vouloir surtout délivrer un message aux citoyens contribuables et aux élus afin d'« ouvrir le débat ».



En 2020, les dépenses de fonctionnement des communes et intercommunalités risquent fort d'augmenter en raison de la crise sanitaire. (Photo Éric Ottino)

Autre couac de leur système de notation : comparer des dépenses de fonctionnement de villes

de même strate qui n'appartiennent pas à une même intercommunalité est délicat pour décider

d'une « bonne » ou d'une « mauvaise » gestion. Puisque les dépenses de la commune vont varier en

fonction du nombre de compétences transférées à l'intercommunalité : les montants peuvent apparaître donc sur le budget municipal ou sur celui de la communauté de communes. Pour le citoyen qui se contenterait de la seule note allouée par l'association, le débat est biaisé.

Les autres données intéressantes pas analysées

En revanche, l'association des Contribuables associés a collecté toutes les autres données et leur évolution de 2014 à 2019 comme la dette par habitant, mais aussi celle cumulée avec l'intercommunalité. Même principe pour le taux d'imposition. Elle détaille aussi l'évolution des dépenses de fonctionnement : en baisse ou en hausse. Grâce à cet outil, le citoyen, peut avoir une meilleure idée de la façon dont est administrée sa commune.

STÉPHANIE GASIGLIA
sgasiglia@nicematin.fr

Savoir +

[Touscontribuables.org/argus-des-communes](https://touscontribuables.org/argus-des-communes)

Les dépenses de fonctionnement, c'est quoi ?

Les dépenses publiques de fonctionnement d'une commune, ça correspond à quoi ? De manière générale, cela couvre la rémunération des personnels municipaux, les indemnités des élus, les dépenses d'entretien, toutes les fournitures, l'eau, l'électricité, etc. des bâtiments publics, ainsi que les subventions aux associations. Selon les

compétences transférées ou pas de la commune à une intercommunalité ou à un syndicat intercommunal à vocation multiple (les Sivoim), cela peut inclure l'aide sociale, le fonctionnement des crèches, l'aide aux seniors... Et cela englobe aussi, selon la taille ou la « politique » de la commune les dépenses de communication et de pub, les décorations

ou animations pour les fêtes, comme un feu d'artifice, les frais de bouche, etc. Cela ne comprend pas les « investissements », comme la construction d'une nouvelle école par exemple.

En 2020, les dépenses publiques risquent de faire un bond. Partout... ou presque, en raison de la crise sanitaire.

Interview

Eudes Baufreton, délégué général de l'association Contribuables associés

« C'est imparfait, un poil provocateur mais nous ouvrons le débat »

Pourquoi n'avoir attribué les notes qu'en fonction des dépenses de fonctionnement ?

Parce que trop de dépenses publiques, c'est de l'impôt et de la dette.

Mais pourquoi seulement les dépenses de fonctionnement de la commune et pas celle de l'intercommunalité, alors ?

L'intercommunalité est souvent l'occasion de dépenser encore plus. Ce nouvel échelon avait été mis en place pour faire des économies et on est loin de ça, la plupart du temps. Les dépenses s'ajoutent plutôt. Les intercommunalités sont des bombes à retardement.

Sans tenir compte de la dette, de l'effort fait peut-être sur une baisse des dépenses de fonctionnement, ou d'un taux d'impôt par exemple resté stable sur une commune, les notes données ne reflètent pas la réalité de la gestion...

Nous cherchons à donner des clés de compréhension aux citoyens pour qu'ils puissent se forger une opinion. C'est imparfait, un poil provocateur, mais au moins, nous ouvrons le débat. Et le maire visé peut répondre et prouver que ses dépenses de fonctionnement sont justifiées ou pas. D'ailleurs, nous lui offrons la possibilité d'un droit de réponse sur notre site internet. Et puis, en plus de

la note, le contribuable a d'autres données qui ont du sens : la dette, les impôts et il peut alors comparer lui-même.

Des dépenses de fonctionnement élevées peuvent être signe d'un niveau de service public élevé...

C'est vrai, certaines communes font des choix que les administrés trouvent satisfaisants, comme à Levallois-Perret (*Hauts-de-Seine, commune des Balkany*). Et puis, si les dépenses de fonctionnement sont justifiées il n'y a aucun problème. Mais, il y a aussi du gaspillage d'argent public.

Bien évidemment, comme ?

Des dépenses de communication. Surtout dans les grandes villes comme Nice, où les services sont pléthoriques. Certaines communes ont des maires qui ont une voiture avec chauffeur, d'autres de même strates, non. Certaines communes sont jumelées avec des villes à l'autre bout du monde. Et le contribuable paie les déplacements des délégations. Il y a aussi les subventions aux associations...

Certaines remplacent de vrais services publics...

Oui, bien sûr et dans ces cas-là aucun problème, mais tous les contribuables ont-ils envie de voir subventionner un club



philatéliste ? Et puis, du clientélisme, là encore dans les plus grandes villes. On achète la paix sociale avec certaines subventions, on achète aussi des voix pour les élections.



l'« Argus » qui fait du bruit

3/20 pour Nice : « Le choix de services publics réactifs et modernes »

Nice obtient la note de 3/20. Et pour la municipalité, « la méthodologie utilisée est sujette à caution car elle ne prend donc pas en compte que notre taxe foncière est la moins élevée des grandes villes de France derrière Paris et Lyon. » Mais surtout, ce classement oublie « le caractère touristique de Nice qui implique nécessairement que nos dépenses (mais également les recettes) sont plus élevées qu'ailleurs », objecte la mairie. Qui se défend : « Comment comparer Nice qui a fait le choix de faire confiance au service public pour des tarifs plus bas pour les contribuables, en prenant en régie les cantines scolaires par exemple avec des villes qui ont tout externalisé au secteur privé ou à des syndicats mixtes et se retrouvent ainsi mieux notées ? » Et d'évoquer la crise actuelle : « Dans un contexte marqué par les crises sanitaire, environnementale, économique, sociale, culturelle, jeter l'opprobre sur l'action



L'hôtel de ville de Nice.

(Photo Frantz Bouton)

publique est aussi inutile qu'irresponsable : nos concitoyens, qui réclament des services publics à l'écoute de leurs besoins ne s'y trompent pas : les enquêtes d'opinions locales et nationales en attestent (Nice dans le palmarès des vingt premières villes les mieux gérées selon la fondation ifrap) », fait valoir

la Ville. Les services municipaux argumentent encore : « C'est grâce à nos services publics réactifs et modernes que nous avons su faire face à la tempête Alex et à ses conséquences dramatiques ou encore à la crise sanitaire avec les masques, les tests et l'organisation de la campagne de

vaccination. » Sans oublier, assurent-ils, « la relance pour soutenir l'emploi qui est engagée ».

« Les rapports de la chambre régionale des comptes sont bien plus pertinents »

« Cet argus des communes a pour principal défaut de

ne pas prendre en compte les budgets annexes, ces données n'étant pas disponibles en open data. Dès lors, la cartographie financière des communes est tronquée », lâche de son côté, Jean-Christophe Picard, élu de l'opposition et ancien président d'Anticor, l'association de lutte contre la corruption en politique. Les dépenses publiques, il s'y connaît : « Le niveau de dépense doit aussi s'apprécier à la lumière du respect de la légalité et au regard de la qualité des services publics fournis. Pour établir un classement de ce type, j'aurais préféré que l'on compare le coût des collaborateurs de cabinet, des dépenses de communication, des frais de bouche, des voyages, des condamnations et des intérêts moratoires payés. Les rapports de la chambre régionale des comptes sont bien plus pertinents pour évaluer la gestion d'une collectivité locale. »

Cagnes : « 18/20 c'est conforme »

« Même si je regarde cette note avec recul et beaucoup de modestie, j'en suis heureux et c'est conforme », réagit Louis Nègre, le maire les Républicains de Cagnes-sur-Mer. Gratifiée d'un 18/20, c'est la ville du département la mieux notée. « Cela fait 25 ans que je suis maire, 25 ans que je présente des orientations budgétaires et je suis toujours sur la même ligne. On évite les nouveaux impôts, la dette il en faut mais elle doit être limitée [332 euros par Cagnois en 2019] et on serre la vis sur les dépenses de fonctionnement [852 euros par habitant, contre 1 385 en moyenne pour les communes de même strate en France], argue le premier magistrat. Les élus et les agents municipaux sont payés avec l'argent du contribuable, donc nous devons donner le maximum. Et encore plus en cette période de crise sanitaire où l'effort doit être collectif. » Entre 2014 et 2019, les dépenses de fonctionnement ont baissé de 49 millions d'euros à 47 à Cagnes-sur-Mer. Elles ont diminué de près de 7 millions sur cette même période si on y ajoute les dépenses de l'intercommunalité.

2/20 pour Èze : « C'est n'importe quoi »

« C'est n'importe quoi ce classement », rigole le maire les Républicains d'Èze, Stéphanie Cherki. « Nous sommes une petite commune par le nombre d'habitants, mais grande par sa topographie, donc nous avons davantage de dé-

penses de fonctionnement, plus de personnel qu'une commune qui a le même nombre d'habitants », renchérit le directeur général des services. Frédéric Billy argumente : « Nous avons fait des choix aussi, et c'est une vraie volonté muni-

pale. Normalement, il faut une Atsem [agent territorial spécialisé des écoles maternelles] pour deux classes, nous en avons une par classe. C'est un confort pour nos administrés qui se retrouve dans les dépenses de fonctionnement. »

Stéphane Cherki tient aussi à rappeler : « Ils n'en tiennent pas compte mais nous avons une dette communale égale à zéro ! Vous en connaissez beaucoup des communes qui ont une dette de 0 euro par habitant ? »